



Département du Nord – Arrondissement de Valenciennes

Arrêté N°2024-11/24

Millonfosse, le 27 novembre 2024

Le Maire de la Commune de Millonfosse,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L. 2211-1, L. 2212-2, L. 2212-5, L. 2213-1 à L. 2213-6,

Vu le Code de la route (lois, décrets, ordonnances et circulaires) réglementant la circulation,

Vu le Code pénal,

Vu les travaux à réaliser, par le Département du Nord ; entretien des routes départementales, renouvellement couche de surface sur la RD40, nuits du 5 au 6 décembre et du 6 au 7 décembre 2024 de 20h à 6 heures.

Considérant qu'il y a lieu d'aménager la circulation durant les travaux, itinéraire de déviation obligeant la traversée de Millonfosse.

ARRETE

Article 1^{er} : La circulation des poids lourds sera exceptionnellement autorisée pour la traversée de MILLONFOSSE durant les travaux ; les nuits du 5 au 6 décembre et du 6 au 7 décembre 2024 de 20h à 6 heures.

Article 2 : Le stationnement sera interdit sur l'emprise du chantier les nuits du 5 au 6 décembre et du 6 au 7 décembre 2024 de 20h à 6 heures.

Article 3 : La signalisation adéquate sera posée par la société chargée des travaux. (Entreprise COLAS)

Article 4 : Monsieur le Maire, Madame la Lieutenant de la Brigade de Gendarmerie de Lecelles, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Le maire,

Gérald THURU

MAIRIE DE MILLONFOSSE

75 route d'Hasnon 59178 MILLONFOSSE

Tél : 03.27.48.53.98 - Fax : 03.27.48.48.53

Courriel : millonfosse.mairie@wanadoo.fr - Site internet : millonfosse.fr